

1. Record Nr.	UNINA9910522581503321
Autore	Alcaraz Hubert
Titolo	Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : une nouvelle étape après la QPC ? // Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Caterina Severino
Pubbl/distr/stampa	Aix-en-Provence, : DICE Éditions, 2021
ISBN	979-1-0975-7801-5
Descrizione fisica	1 online resource (504 p.)
Collana	Confluence des droits
Altri autori (Persone)	ArretoMarie-Caroline Arrighi de CasanovaJacques BelloubetNicole BinetteAmélie BonnetJulien BuckValentine CanivetGuy DesaulnayOlivier DisantMathieu DomingoLaurent Fatin-Rouge StefaniniMarthe FernándezItziar Gómez FromontMichel GaïaPatrick GayLaurence HochmannThomas HottelierMichel LanceiroRui Tavares LevadeAnne Le BotOlivier LudetDaniel MagnonXavier Maljean-DuboisSandrine MathieuBertrand MestreJean-Louis PardiniJean-Jacques PassagliaPaolo Pereira da SilvaVasco PiwnicaEmmanuel RibesDidier SeverinoCaterina SylvestreYasmine TaillonPatrick TalabardonOlivier

VerdussenMarc
VialaAlexandre
Vidal-NaquetAriane

Soggetti

Law
amparo
contrôle de constitutionnalité
contrôle diffus
Cour constitutionnelle
décision de justice
dialogue des juges
droit comparé
droits fondamentaux
interprétation
justice constitutionnelle
QPC
Verfassungsbeschwerde
Cour suprême

Lingua di pubblicazione

Francese

Formato

Materiale a stampa

Livello bibliografico

Monografia

Sommario/riassunto

Présentant une version enrichie des actes du colloque international organisé à Aix-en-Provence en juin 2016, cet ouvrage explore la possibilité de franchir une nouvelle étape au sein du système de justice constitutionnelle français, par la mise en place d'un contrôle de constitutionnalité des décisions de justice. Au regard de l'introduction récente de la QPC, un tel questionnement pouvait paraître surprenant, car l'adoption d'une telle procédure a été considérée comme un réel progrès pour l'État de droit français. Toutefois, malgré le succès remarquable de la QPC, il est apparu légitime de se demander si l'objectif affiché par la réforme, à savoir celui d'ouvrir une nouvelle voie de recours aux justiciables pour assurer la protection de leurs droits fondamentaux, avait bien été atteint. Or, l'analyse du fonctionnement concret de la QPC laisse apparaître des difficultés, notamment en ce qui concerne le filtrage opéré par les juridictions administratives et judiciaires, et des angles morts du contrôle de constitutionnalité. L'objectif poursuivi par le colloque était double : d'une part, tirer les leçons du fonctionnement des systèmes étrangers qui pratiquent un contrôle de la constitutionnalité des décisions de justice, en vérifiant si ce contrôle est une véritable plus-value pour la protection des droits et libertés et, d'autre part, vérifier l'état du système de justice constitutionnelle français après cette réforme capitale, tout en s'interrogeant sur ses possibles perfectionnements.
